

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

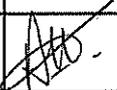
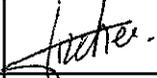
Ouverture de séance 19 h 15
 Fin de séance 19 h 50

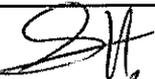
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUILLET 2015
--

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2015	Objet de la délibération
17/2015	AMRM - Motion pour la sauvegarde des libertés locales
18/2015	Renouvellement du contrat de travail de Mme Sylvia TAESCH
19/2015	Recensement de la population - Année 2016
20/2015	Demande de subvention de l'Association des Amis de St-Gervais
21/2015	Demande de subvention de l'Association Altrippoise
22/2015	Demande de subvention de la Protection Civile
23/2015	Demande de subvention de la Prévention Routière

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	Excusée
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	Excusé
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	Excusée
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

A.M.R.M. – MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de la motion de soutien à l'Association des Maires Ruraux de la Moselle pour la sauvegarde des libertés locales.

« Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui prévoit le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation puis la disparition de nombreuses communes. Et pas uniquement des communes rurales.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires.

Il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins de chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

Il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continuelle depuis trop longtemps où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLUi ou encore l'intercommunalité.

La teneur dominante de ces mesures conduit à fragiliser les communes, et par voie de conséquence, le service aux populations, alors même qu'elles ont besoin de proximité, de repères, de solidarité et de fraternité.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et intercommunalités.



Voilà pourquoi, les maires ruraux de Moselle demandent aux parlementaires mosellans de s'opposer à son adoption en l'état, et de manière générale de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. »

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir l'AMRM.

VOTE POUR : 8 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 07/07/15
Transmis à la S.P.
le 07/07/2015



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME TAESCH SYLVIA

Monsieur le Maire informe les édiles que le contrat de travail de Mme Sylvia TAESCH
arrivera à échéance le 31 août prochain.

Considérant qu'il y a lieu pour maintenir le bon fonctionnement du service de reconduire ce
contrat

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré

DECIDE de reconduire le contrat

CHARGE le Maire des démarches administratives

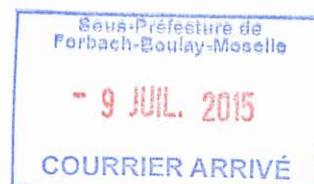
VOTE

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié

Le 07/07/15

Transmis à la S.P.

le 07/07/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2016

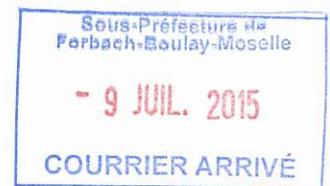
Monsieur le Maire informe les édiles que la commune procèdera au recensement de la population en 2016.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après délibéré

- DESIGNE Mme Corinne JIMENEZ comme coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de 2016
- DESIGNE Mme Corinne JIMENEZ comme agent recenseur

VOTE POUR : 8 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 07/07/15
Transmis à la S.P.
le 07/07/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE ST-GERVAIS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention émanant de l'Association des Amis de Saint-Gervais sollicitant un soutien financier de la commune pour l'accueil en 2016 des Amis de Charente.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

DECIDE d'accorder, à titre exceptionnelle, une subvention de 550 € (cinq cent cinquante euros)

VOTE

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 07/07/15
Transmis à la S.P.
le 07/07/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION L'ALTRIPPOISE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention émanant de l'Association l'Altrippoise sollicitant un soutien financier de la commune pour financer les dépenses d'assurances et frais annexes.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

DECIDE d'accorder, à titre exceptionnelle, une subvention de 550 € (cinq cent cinquante euros).

VOTE POUR : 8 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 07/07/15
Transmis à la S.P.
le 07/07/2015

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention émanant de l'Association Sécurité Civile du canton de Grostenquin pour subvenir aux différents frais de fonctionnement de l'Association.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir discuté et délibéré

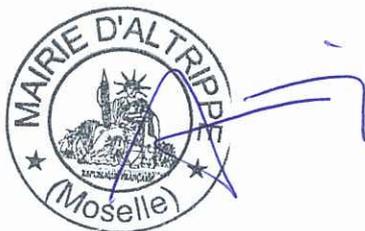
DECIDE d'accorder une subvention de 50 € (cinquante euros)

VOTE POUR : 8 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 07/07/15
Transmis à la S.P.
le 07/07/2015



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH
Laurent – KLEIN Christophe – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande d'aide financière émanant de l'Association Prévention Routière pour poursuivre leurs actions de prévention pour l'ensemble des usagers de la route.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir discuté et délibéré

DECIDE de ne pas accorder de subvention

VOTE POUR : 0 voix CONTRE : 7 voix ABSTENTION : 1 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 07/07/15
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 07/07/15
Transmis à la S.P.
le 07/07/2015